

VILLE DE LEZIGNAN-CORBIERES

N° D'ORDRE....2023-20

DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020
et de l'article L.2122.22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

**MARCHÉ DE TRAVAUX
RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE FRÉDÉRIC MISTRAL
PAR L'ENTREPRISE SARL CTL**

Le Maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu la délibération n° 2020-167 du Conseil Municipal du 24 septembre 2020, autorisant le Maire à prendre toutes les décisions relatives à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22-4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de passer un marché de travaux pour la rénovation de la toiture de l'Ecole Frédéric Mistral,

Considérant qu'il y a qu'une entreprise qui a répondu au marché lancé selon une procédure adaptée le 6 février 2023 (article L.2123-1 de la Commande publique),

Considérant qu'après examen des références, valeurs techniques, compétences présentées et analyse des offres, l'Entreprise SARL CTL France a été retenue pour ces travaux,

DÉCIDE**Article 1 :**

De signer un marché de travaux avec l'Entreprise SARL CTL, 15 chemin des Lauriers, 11200 CONILHAC CORBIERES, pour les travaux de rénovation de la toiture de l'Ecole Frédéric Mistral. Le Montant des travaux s'élève à 258 840,21 € HT (soit 310 608,25 € TTC).

Article 2 :

De notifier le marché à l'Entreprise le 30 mars 2023, selon les conditions mentionnées dans le marché.

Article 3 :

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte, et publiée sur le site Internet de la Commune.

Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Lézignan-Corbières, le 27 mars 2023**Le Maire,
Gérard FORCADA****CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

Compte tenu de la transmission en préfecture le
Et de la publication électronique le

**Le Maire,
Gérard FORCADA**